

# Une saison touristique 2020 bouleversée par la crise sanitaire

Les activités touristiques, réduites à néant lors du premier confinement, ont subi le plus fort préjudice de la crise sanitaire. Les chiffres d'affaires de l'hébergement et de la restauration et les heures rémunérées par les entreprises de ces secteurs chutent fortement pendant les deux périodes de confinement. Même en été, ils restent inférieurs à leur niveau de 2019. Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation hôtelière diminue de moitié ; les campings fonctionnent aux deux tiers de leur capacité saisonnière ; les AHCT perdent un quart de leurs nuitées par rapport à 2019 sur les quelques mois épargnés par la crise sanitaire.

En 2020, le secteur de l'hébergement et de la restauration a subi de plein fouet les mesures d'endiguement de l'épidémie de Covid-19. Dès la mi-mars, avec les fermetures d'établissements et les restrictions de déplacements, les chiffres d'affaires déclarés par les entreprises chutent drastiquement. En mai, la perte atteint 93 % dans l'hébergement comme dans la restauration ► **figure 1**. Symétriquement, le volume d'heures rémunérées par les entreprises de ces secteurs s'élève à 14 % et 12 % de leur niveau l'année précédente en mai ► **figure 2**. Cette perte traduit un recours massif à l'activité partielle. En Corse, la part des salariés du secteur hébergement-restauration en situation d'activité partielle est la plus importante de France, notamment en mai (68 % contre 63 % en France hors Mayotte) ► **figure 3**. Avec le déconfinement, la pleine saison estivale permet de redresser l'activité mais sans atteindre toutefois le niveau de l'an passé. En août, la baisse des recettes se contracte ainsi à 14 % dans l'hôtellerie et à 8 % dans la restauration. Le secteur retrouve toutefois une bonne partie de ses heures travaillées en août, septembre et octobre (79 % pour l'hébergement et jusqu'à 86 % pour la restauration). L'activité partielle ne concerne plus que 7 % des salariés en août (contre 11 % au niveau France). En automne, la seconde vague épidémiologique dégrade à nouveau les recettes mais à un niveau moins conséquent qu'en avant-saison. La perte de chiffre d'affaires atteint 59 % dans les hôtels et 78 % dans les restaurants en novembre. En fin d'année, l'hôtellerie reste amputée de 42 % et la restauration de 71 % de ses ressources antérieures. Le recours à l'activité partielle redevient plus important qu'au niveau national avec 58 % des salariés du secteur en activité partielle (+ 5 points).

## La fréquentation hôtelière réduite de moitié

En 2020, le nombre de nuitées dans les hôtels de Corse a chuté de moitié par

rapport à 2019 (- 47 %) ► **figure 4**. Avec les restrictions sanitaires, seul un hôtel sur cinq est ouvert en avril et mai sur l'île. Parmi les hôtels ouverts, le taux d'occupation est de 6 % en avril et 7 % en mai. Les établissements hébergent alors principalement des soignants. Ainsi, lors du premier confinement, la fréquentation s'effondre (- 99 % de nuitées en mai) ► **figure 5** et l'île est particulièrement touchée au regard du niveau nationale (- 92 %). Avec l'annonce du déconfinement, la reprise d'activité s'amorce en juin. Trois quarts des hôtels sont alors ouverts avec des taux d'occupation atteignant en moyenne 76 % en août. Mais le nombre de nuitées reste inférieur de 15 % à son niveau d'août 2019. Fin octobre, l'arrivée de la seconde vague épidémique, accompagnée de restrictions locales jusqu'à mi-décembre, bouleverse à nouveau l'activité. Hors saison, son impact sur le taux d'occupation des chambres en novembre et décembre est moins fort qu'au printemps (20 %, soit une dizaine de points en moins par rapport à 2019). Ainsi, le nombre de nuitées chute nettement mais moins drastiquement qu'en avril : de 64 % en novembre et 59 % en décembre. Sur l'année, la fréquentation hôtelière diminue pour toutes les catégories d'établissements mais les non-classés sont plus affectés (- 60 %) que les hôtels classés 4 ou 5 étoiles (- 42 %), la tendance depuis quelques années étant la montée en gamme du parc hôtelier insulaire.

### Avertissement

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre. Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente *versus* non-résidente) et le motif de séjour (de loisir *versus* professionnel) ne sont plus posées.

## La fréquentation des campings amputée d'un tiers en pleine saison

Entre juillet et septembre 2020, le nombre de nuitées dans les campings diminue de 36 % par rapport à 2019. La baisse est la plus importante pour le mois de juillet (- 42 %). Le repli de la clientèle étrangère, déjà constaté en 2019, s'accroît avec la crise sanitaire. Ainsi en juillet et août, mois les plus importants pour ce type d'hébergement, la fréquentation de la clientèle étrangère est drastiquement réduite (resp. - 61 % et - 55 %). Parallèlement, la fréquentation résidente baisse de 34 % et 20 %.

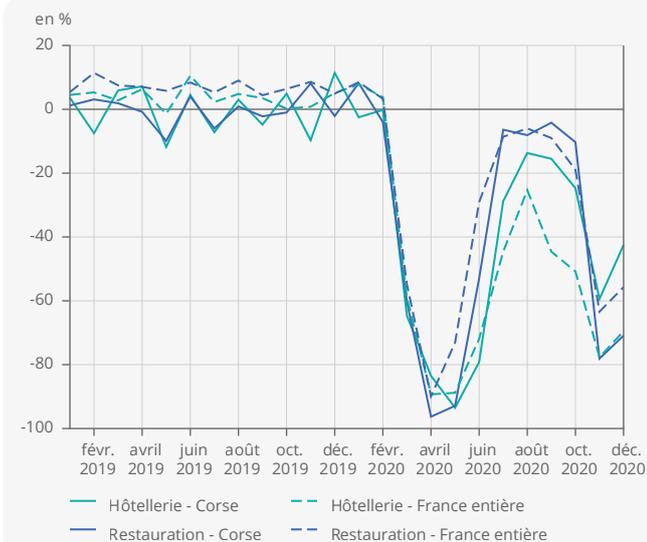
## Les AHCT moins impactés

De juillet à octobre, le nombre de nuitées touristiques a diminué d'un quart au sein des Autres Hébergements Collectifs de Tourisme (AHCT). Les pertes s'élèvent à un tiers de nuitées en juillet et d'un cinquième en août par rapport à 2019. L'arrière-saison n'est guère meilleure (- 22 % en septembre et - 15 % en octobre).

Ce type d'hébergement, bénéficie de nombreux atouts face à la crise qui peuvent expliquer sa meilleure résistance. D'une part, leur activité s'étale sur les quelques mois épargnés par des restrictions sanitaires strictes. D'autre part, ils sont orientés vers une clientèle française dont la fréquentation est moins impactée par les mesures sanitaires que la clientèle étrangère. Enfin, ils offrent pour une partie d'entre eux, une autonomie en termes de restauration qui leur permet d'attirer des clients qui souhaitent éviter la promiscuité. La Corse est d'ailleurs une des régions où la perte d'activité dans les AHCT est la plus modérée. ●

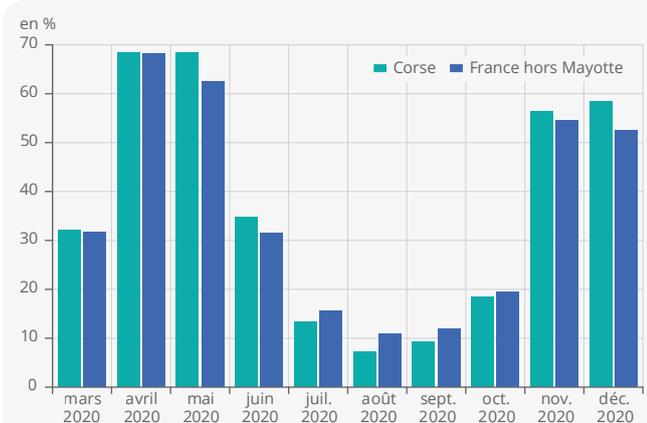
**Auteur :**  
Thomas Dubuis (Insee)

### ► 1. Évolution du chiffre d'affaires par rapport au même mois de l'année précédente



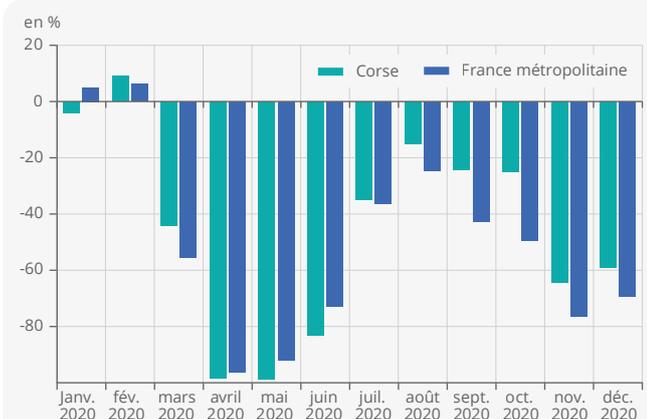
**Champ :** au niveau régional, unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période ; au niveau national le champ est celui des unités légales déclarant leur TVA mensuellement et la couverture géographique porte sur la France entière, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les unités légales ne sont pas assujetties à la TVA.  
**Avertissement :** au niveau régional, les évolutions pour les campings ne sont disponibles que pour le cumul sur 12 mois. Elles ne sont pas disponibles au niveau départemental. Ceci pour des raisons de fragilité des données lorsque l'on descend à un niveau géographique plus fin.  
 Source : DGFIP, Insee.

### ► 3. Part des salariés du secteur hébergement-restauration en situation d'activité partielle



**Avertissement :** données arrêtées au 8 mars 2021.  
 Source : DSN.

### ► 5. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

### ► 2. Évolution du nombre d'heures rémunérées dans l'hébergement et la restauration (en %, en 2020 par rapport au même mois de 2019)



Sources : DSN 2020.

### ► 4. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2020 (milliers)		Évolution 2020/2019 (%)	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
1-2 étoiles	226	25 460	- 41,6	- 46,3
3 étoiles	917	40 192	- 47	- 50,2
4-5 étoiles	409	24 095	- 42	- 59,1
Non classés	152	14 437	- 59,8	- 47,7
<b>Total</b>	<b>1 704</b>	<b>104 184</b>	<b>- 46,8</b>	<b>- 51,5</b>

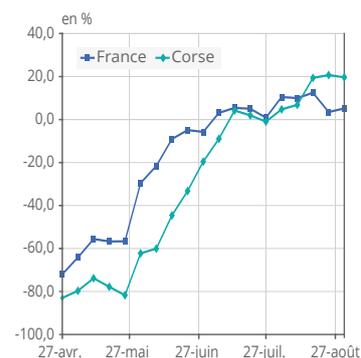
**Note :** données définitives.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

### ► Perte de 16 % des dépenses touristiques effectuées par carte bancaire

Les dépenses effectuées par Carte Bancaire (CB) sur l'île ont diminué, en relation avec une fréquentation en berne. Les transactions liées au tourisme insulaire ont chuté de 16 % entre le 27 avril et le 6 septembre 2020 ► figure 6. Le montant global des dépenses payées sur l'île par CB, quant à lui, a reculé moins fortement (- 7 %). À l'avant-saison, les achats touristiques diminuent de 62 %. La reprise de l'activité permet de retrouver un niveau des transactions plus important au mois d'août qui excède de + 11 % les montants de 2019.

### ► 6. Évolution des montants de transactions par carte bancaire dans les activités touristiques par rapport à la même semaine de 2019



#### Avertissement

Les données utilisées proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire, à l'exception des transactions CB en vente à distance (internet). Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

**Lecture :** en Corse, durant la semaine du 27 avril au 3 mai 2020, le montant des transactions par carte bancaire est inférieur de 75 % à la même semaine en 2019.

Source : Cartes bancaires CB, calculs Insee.

### ► Pour en savoir plus :

- Activité touristique impact de la crise sanitaire Covid19, insee.fr
- La reprise des activités touristiques en saison estivale n'efface pas le préjudice causé par la crise sanitaire, Insee Analyses Corse, n° 30, janvier 2021